



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie



A retenir

- MILDIU** Apparition de symptômes en tous secteurs. Surveillez les prévisions météorologiques car les seuils de contamination restent bas.
- OÏDIUM** Période de sensibilité en cours. Ne relâchez pas votre attention.
- BLACK-ROT** Quelques symptômes signalés. La phase de sensibilité des grappes est maximale.
- VERS DE GRAPPE** Changez les capsules, le vol de G2 est imminent.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Directeur de publication :

Denis **CARETIER**
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :







Chambre d'agriculture du
Gers, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Agence
Française pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finance-
ment du plan Ecophyto.

MÉTÉO

• Prévisions du 8 juin au 13 juin 2017 (Source Météo France)

	Jeu 8	Ven 9	Sam 10	Dim 11	Lun 12	Mar 13
Températures	10 - 30	16 - 26	16 - 32	18 - 33	17 - 26	15 - 26
Tendances						

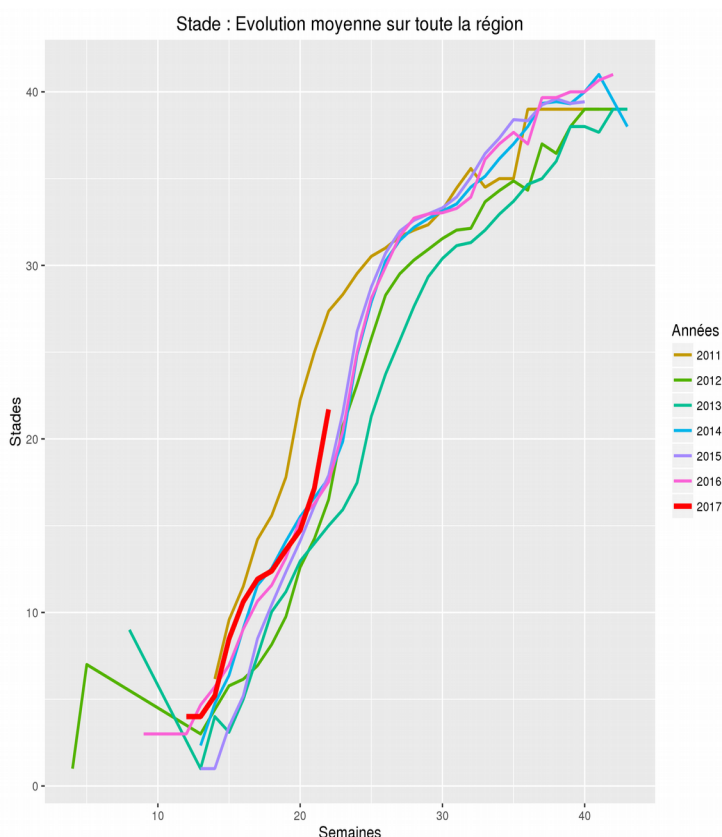
STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gascogne	St Mont Madiran
Chardonnay	27 - 29	27 - 29
Sauvignon	25 - 27	25 - 26
Gros Mg	25 - 27	27
Petit Mg	25 - 27	27
Colombard	27 - 29	28 - 29
Ugni b	20 - 23	-
Merlot	27 - 29	-
Tannat	-	27
Cabernet Sauv	25 - 27	25-27

La floraison a rapidement évolué et s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz):

Stade 20 : 1-10 % de floraison
 Stade 21 : 10-25 % de floraison
 Stade 22 : 25 – 50 % de floraison
 Stade 23 : Pleine floraison – 50 % chute des capuchons
 Stade 24 : 50 – 80 % de floraison
 Stade 25 : Fin de floraison
 Stade 27 : Nouaison
 Stade 29 : Grain de plomb



D'après nos suivis à l'échelle régionale, la phénologie annonce une campagne précoce à ce stade de la saison. Les stades semblent en avance 15 jours par rapport à 2016.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Données de la modélisation

- Potentiel Système :

✗ **Zone St Mont** : Calcul à partir des données de stations météo fixes : Beaumarchès, Bouzon Gellenave, Corneillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

Situation J-7 à J : la pression est toujours faible sur les secteurs de Bouzon Gellenave, Beaumarchès, Corneillan et Couloumé-Mondebat et toujours forte sur les secteurs de Lelin-Lapujolle et Ste Christie.

Les pluies n'ont pas été suffisantes pour engendrer des contaminations de masse sur les secteurs de Beaumarchès, Corneillan et Couloumé Mondebat. Sur les secteurs de Bouzon Gellenave, des contaminations de masse ont eu lieu les 29-30 mai et/ou les 3-4 juin.

Les taches issues des contaminations de masse du 17-18-19 mai devraient être visibles.

Simulation J à J+10 : Le risque devrait devenir faible sur les secteurs de Beaumarchès, Bouzon-Gellenave, Corneillan et Couloumé-Mondebat, moyen sur Lelin-Lapujolle et toujours fort sur le secteur de Ste Christie.

Sur les secteurs où le risque est plus élevé (Lelin-Lapujolle et Ste Christie), des contaminations de masse sont modélisées dès 2 mm. Sur les autres secteurs, les cumuls engendrant la modélisation de contaminations de masse restent plus élevés : 8 mm sur Bouzon-Gellenave, 12-15 mm sur Corneillan et Couloumé-Mondebat et 20 mm sur Beaumarchès.

Les symptômes issus des contaminations des 29-30 mai devraient être visibles autour du 11 juin, les contaminations des 3-4 juin autour du 14 juin.

✗ **Zone Gascogne** : Calcul à partir des données radar : Eauze, et de stations météo fixes : Courrensan, Gondrin,

Montréal, Ste Chrisie, St Puy

Situation J-7 à J : la pression est maintenant faible sur les secteurs de Courrensan, moyenne sur St Puy et forte sur Eauze, Mauléon, Caussens et Montréal.

Des contaminations de masse sont modélisées les 29 et/ou 30 mai sur les secteurs d'Eauze, Courrensan, Mauléon, Montréal, le 2 juin sur les secteurs d'Eauze, Mauléon, Montréal, Caussens, St Puy, le 3 juin en tout secteur et le 4 juin sur les secteurs d'Eauze, Mauléon, Montréal. Eauze et Mauléon ont donc vécu 5 épisodes de contamination de masse la semaine dernière.

Simulation J à J+10 : la pression exercée par le mildiou devrait devenir faible sur le secteur de Courrensan et St Puy et rester forte sur les autres secteurs.

Le seuil pour engendrer des contaminations de masse reste bas : 2mm sont toujours suffisants sur la majorité des secteurs.

Les symptômes issus des contaminations des 29-30 mai devraient être visibles autour du 11 juin, les contaminations des 2-3-4 juin autour du 14 juin.

x Zone Madiran : Calcul à partir des données radar : Labatut, et de stations météo fixes : Moncaup

Situation J-7 à J : la pression est toujours en augmentation et forte sur les secteurs de Labatut et Cannet ; moyenne sur le secteur de Moncaup.

Des contaminations de masse sont modélisées sur toute la zone les 29-30 mai et 3-4 juin. Des contaminations de masse sont également modélisées le 2 juin sur le secteur de Labatut uniquement.

Les contaminations des 17-18-19 mai devraient maintenant être visibles.

Simulation J à J+10 : la pression devrait rester moyenne sur le secteur de Moncaup et forte sur les secteurs de Labatut et Cannet.

Le seuil pour déclencher les contaminations de masse reste à 2-3 mm, en tout secteur.

Les symptômes issus des contaminations des 29-30 mai devraient être visibles autour du 11 juin, les contaminations des 2-3-4 juin autour du 14 juin.

• Situation au vignoble

Une sortie sporadique a été observée en fin de semaine dernière sur l'ensemble du vignoble : tous les secteurs sont concernés. Sur le secteur de Mauléon, des taches fraîches sont signalés en ce début de semaine.

Sur les témoins non traités de Courrensan et Gondrin : les symptômes sur feuilles progressent lentement (de 4 à 12 taches pour 100 ceps et de 2 à 6 taches pour 100 ceps). Sur le témoin de Cannet, les 1ers symptômes ont été observés cette semaine, on dénombre 2 taches pour 100 ceps.

Évaluation du risque : Des contaminations arrivent bientôt en fin d'incubation. Surveillez l'évolution des prévisions météos afin d'anticiper de nouvelles contaminations.

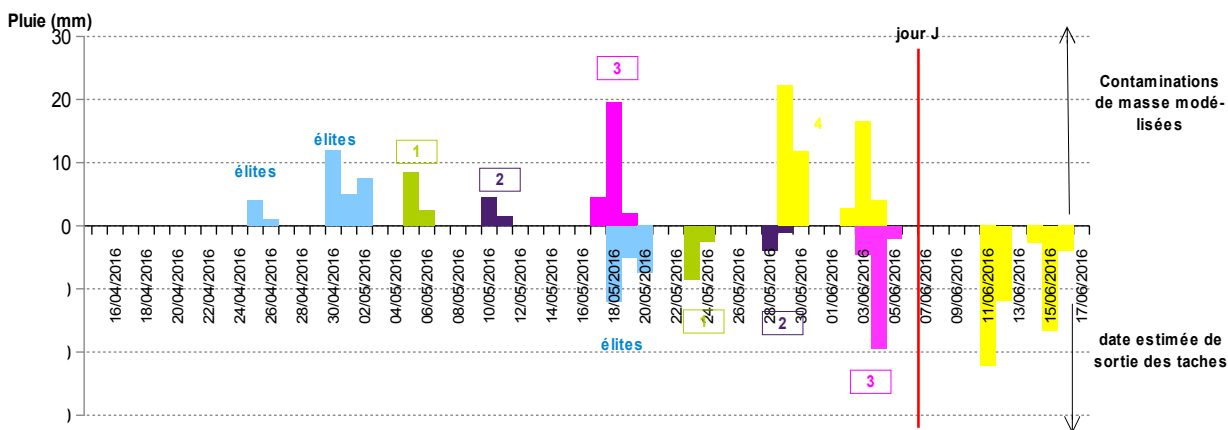
Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Midiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 6/06/2017 pour la zone Gascogne

Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques. La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante.



numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation au vignoble :** On recense une sortie significative de taches de black-rot sur feuille sur les secteurs de Condom, Courrensan et Eauze. Sur une parcelle du réseau d'observation, 34% des ceps présentent au moins une tache sur feuille. Des attaques sur rameaux sont aussi recensés sur cette parcelle.

Évaluation du risque : La pression semble globalement bien contenue. Mais la sortie de tache observée reflète un niveau de pression notable. Il ne faut pas négliger le risque de contamination d'autant plus que les grappes sont dans une phase de grande réceptivité (de la floraison et jusqu'à la nouaison).

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• **Situation au vignoble :** Pas de progression de la situation sanitaire depuis ces dernières semaines : quelques nouvelles taches sur parcelles très sensibles et ailleurs aucun symptôme.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison est en cours dans la majorité des situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...Le stade « chute des capuchons (fin de floraison) » n'est encore d'actualité que sur les parcelles tardives.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Des glomérules ont été régulièrement observés et des dépassements du seuil de nuisibilité identifiés pour la G1.

Le vol de G2 n'a pas démarré.

• Données de la modélisation

La dynamique de la population a été très rapide sur la fin du cycle larvaire et la nymphose est désormais en cours. A cette cadence le deuxième vol pourrait démarrer d'ici le début de la semaine prochaine.

Données au 6 juin Zone Gascogne	% L2	% L3	% L4	% L5	% nymphes	% adultes
Gondrin	100	100	100	90,7	44	0
Montréal	100	100	100	90	45	0
St Puy	100	100	95,6	80,2	41,7	0

Évaluation du risque : Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 incite à une gestion de la G2.

Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler les capsules de vos pièges. Le début du vol de G2 semble imminent.

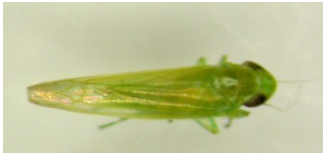
Seuil de nuisibilité : : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure se développant en cas de forte infestation.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)*
Photos IFV



Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade. Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4^e stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

- **Situation au vignoble** : Les populations larvaires restent globalement faibles : au maximum 40 larves pour 100 feuilles sont dénombrées.

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel** : la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENTE DORÉE

- **Situation au vignoble** : Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 8 mai dans une cage d'émergence et confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne et Fronton, et confirmées ensuite pour les autres vignobles de la région.

Évaluation du risque : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Vous trouverez en annexe de ce bulletin un extrait du communiqué régional indiquant les dates d'interventions selon le statut de chaque commune. Le texte complet du communiqué est disponible à l'adresse suivante : http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 8 juin au 21 juin 2017**

AUTRES OBSERVATIONS

- **Apoplexie**

Des symptômes d'apoplexie sont observés de manière régulière sur Colombard et Sauvignon.



Symptômes d'apoplexie- Photos CA32

Le prochain BSV Vigne Gasogne-St Mont- Madiran paraîtra le mardi 13 juin 2017.

La note technique commune « Gestion de la résistance 2017 - Maladies de la vigne Mildiou, Oïdium, Pourriture grise » est téléchargeable sur le site de la CRA Occitanie :

http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/512_Fichiers-communs/documents/BSV/Notes_techniques/Note_technique_commune_Vigne_2017CRAO2017.pdf

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tam, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE LA REGION OCCITANIE**

COMMUNIQUE

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.

L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !

Pour les communes à 3 applications (3 Trait.), ce 1^{er} traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3^{ème} application sera communiquée ultérieurement.

Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.), la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les communes à 1 application (1 Trait.), cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.

Protection des abeilles et de l'environnement :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.

Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU GERS**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
AIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANTRAS	Surveil.	
ARBLADE-LE-BAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARBLADE-LE-HAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARDIZAS	Surveil.	
ARMENTIEUX	Surveil.	
ARMOUS-ET-CAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARROUEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUBIET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUCH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUGNAX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUJAN-MOURNEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURENSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURIMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUSSOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUTERIVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUX-AUSSAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AVENSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AVERON-BERGELLE		
AVEZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AYGUETINTE	Surveil.	
AZIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAJONNETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARCELONNE-DU-GERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARCUGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BASCOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BASSOUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZIAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZUGUES	Surveil.	
BEAUCAIRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMARCHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUPUY	Surveil.	
BECCAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEDECHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLEGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLOC-SAINT-CLAMENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERDOUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERNEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BETCAVE-AGUIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BETOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BETPLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEZERIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEZOLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEZUES-BAJON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BIRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BIVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLANQUEFORT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAZIERT	Surveil.	
BLOUSSON-SERIAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUCAGNERES	Surveil.	
BOULAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURROUILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
BOUZON-GELLENAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRETAGNE-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRUGNENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CABAS-LOUMASSES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADEILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADEILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAHUZAC-SUR-ADOUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAILLAVET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CALLIAN	Surveil.	
CAMPAGNE-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CANNET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASSAIGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-BARBARENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-D'ANGLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-D'ARBIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-DAUZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAVET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-LECTOUROIS	Surveil.	
CASTERA-VERDUZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERON	Surveil.	
CASTET-ARROUY	Surveil.	
CASTEX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTEX-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTILLON-DEBATS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTILLON-MASSAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTILLON-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CATONVIELLE	Surveil.	
CAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUPENNE-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUSSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAUBON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAUX-D'ANGLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAUX-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAUX-VILLECOMTAL	Surveil.	
CAZENEUVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CERAN	Surveil.	
CEZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CHELAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CLERMONT-POUYGUILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CLERMONT-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COLOGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CONDOM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORNEILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COULOUME-MONDEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COURRENSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COURTIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CRASTES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CRAVENCERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUELAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DEMU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DUFFORT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURBAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
EAUZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ENCAUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ENDOUIELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCLASSAN-LABASTIDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCORNEBOEUF	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESPAON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU GERS**

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
ESPAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTAMPES	Surveil.	
ESTANG	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTIPOUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTRAMIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAGET-ABBATIAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FLAMARENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FLEURANCE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FOURCES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FREGOUVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FUSTEROUAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GALIAX	Surveil.	
GARRAVET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAUDONVILLE	Surveil.	
GAUJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAUJAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAVARRET-SUR-AULOUSTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAZAUPOUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAZAX-ET-BACCARISSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GEE-RIVIERE	Surveil.	
GIMBREDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GISCARO	Surveil.	
GONDRIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUTZ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HAGET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HAULIES	Surveil.	
HOMPS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
IDRAC-RESPAILLES	Surveil.	
IZOTGES	Surveil.	
JEGUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JU-BELLOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JUILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JUILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JUSTIAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA ROMIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SAUVETAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARRERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHETE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABEJAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABRIHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LADEVEZE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LADEVEZE-VILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGARDE-HACHAN	Surveil.	
LAGARDERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGRAULAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGRAULET-DU-GERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGUIAN-MAZOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAHAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAHITTE	Surveil.	
LALANNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LALANNE-ARQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMAGUERRE	Surveil.	
LAMAZERE	Surveil.	
LAMOTHE-GOAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LANNEMAIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LANNEPAX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LANNE-SOUBIRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LANNUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAREE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARRESSINGLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARROQUE-ENGALIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARROQUE-SAINT-SERNIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARROQUE-SUR-L'OSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARTIGUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASSERADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASSERAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASSEUBE-PROPRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUJUZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAURAET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVARDENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVERAET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAYMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE BROUILH-MONBERT	Surveil.	
LE HOUGA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEBOULIN	Surveil.	
LECTOURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LELIN-LAPUJOLLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIAS-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIGARDES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'ISLE-ARNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'ISLE-BOUZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'ISLE-DE-NOE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'ISLE-JOURDAIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOMBEZ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUBEDAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUBERSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOURTIES-MONBRUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUSLITGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUSSOUS-DEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUPIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUPPE-VIOLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUSSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAGNAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAIGNAUT-TAUZIA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MALABAT	Surveil.	
MANAS-BASTANOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANCIET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANENT-MONTANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSEMPUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSENCOME	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARAMBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARAVAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARCIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARESTAING	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARGOUEY-MEYMES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARGUESTAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSEILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSOLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASCARAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAS-D'AUVIGNON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASSEUBE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAULEON-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAULICHERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU GERS**

Page 3

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MAUMUSSON-LAGUIAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUPAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAURENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUROUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUVEZIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MEILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MERENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIELAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRADOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-D'ASTARAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-LATOURE	Surveil.	
MIRANDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIREPOIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBARDON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBLANC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBRUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONCASSIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONCLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONCLAR-SUR-LOSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONCORNEIL-GRAZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONFERRAN-PLAVES	Surveil.	
MONFERRAN-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONFORT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONGAUSY	Surveil.	
MONGUILHEM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONLAUR-BERNET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONLEZUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONLEZUN-D'ARMAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONPARDIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTADET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAMAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAUT-LES-CRENEAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONT-D'ASTARAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONT-DE-MARRAST	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEGUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEGUT-ARROS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEGUT-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESQUIOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESTRUC-SUR-GERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTIRON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTPEZAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTREAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MORMES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUCHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUCHES	Surveil.	
MOUREDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NIZAS	Surveil.	
NOGARO	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOUGAROLET	Surveil.	
NOULENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORBESSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORDAN-LARROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORNEZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PALLANNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PANASSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PANJAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAUILHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
PAVIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEBEES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PELLEFIGUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PERCHEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PERGAIN-TAILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PESSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PESSOULENS	Surveil.	
PEYRECAVE	Surveil.	
PEYRUSSE-GRANDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYRUSSE-MASSAS	Surveil.	
PEYRUSSE-VEILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PIS	Surveil.	
PLAISANCE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PLIEUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POLASTRON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POMPIAC	Surveil.	
PONSAMPERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PONSAN-SOUBIRAN	Surveil.	
POUYDRAGUIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUYLEBON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUY-LOUBRIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUY-ROQUELAURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRECHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRECHAC-SUR-ADOUR	Surveil.	
PREIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRENERON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PROJAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUJAUDRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCASQUIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYLAUSIC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYSEGUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAMOUZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAZENGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REANS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REJAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RICOURT	Surveil.	
RIGUEPEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RISCLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEBRUNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEFORT	Surveil.	
ROQUELAURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUELAURE-SAINT-AUBIN	Surveil.	
ROQUEPINE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROZES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SABAILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SABAZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SADEILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ANDRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ANTOINE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ANTONIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ARAILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ARROMAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AUNIX-LENGROS	Surveil.	
SAINT-AVIT-FRANDAT	Surveil.	
SAINT-BLANCARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-BRES	Surveil.	
SAINT-CAPRAIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CHRISTAUD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CREAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
ADAST	Surveil.	
ADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ADERVIELLE-POUCHERGUES	Surveil.	
AGOS-VIDALOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALLIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANCIZAN	Surveil.	
ANDREST	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANERES	Surveil.	
ANGOS	Surveil.	
ANLA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANSOST	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANTICHAN	Surveil.	
ANTIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANTIST	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARAGNOUET	Surveil.	
ARBEOST	Surveil.	
ARCIZAC-ADOUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARCIZAC-EZ-ANGLES	Surveil.	
ARCIZANS-AVANT	Surveil.	
ARCIZANS-DESSUS	Surveil.	
ARDENGOST	Surveil.	
ARGELES-BAGNERES	Surveil.	
ARGELES-GAZOST	Surveil.	
ARIES-ESPENAN	Surveil.	
ARMENTEULE	Surveil.	
ARNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARRAS-EN-LAVEDAN	Surveil.	
ARRAYOU-LAHITTE	Surveil.	
ARREAU	Surveil.	
ARRENS-MARSOUS	Surveil.	
ARRODETS	Surveil.	
ARRODETS-EZ-ANGLES	Surveil.	
ARTAGNAN	Surveil.	
ARTALENS-SOUIN	Surveil.	
ARTIGUEMY	Surveil.	
ARTIGUES	Surveil.	
ASPIN-AURE	Surveil.	
ASPIN-EN-LAVEDAN	Surveil.	
ASQUE	Surveil.	
ASTE	Surveil.	
ASTUGUE	Surveil.	
AUBAREDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUCUN	Surveil.	
AULON	Surveil.	
AUREILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURENSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURIEBAT	Surveil.	
AVAJAN	Surveil.	
AVENTIGNAN	Surveil.	
AVERAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AVEUX	Surveil.	
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	Surveil.	
AYROS-ARBOUX	Surveil.	
AYZAC-OST	Surveil.	
AZEREIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AZET	Surveil.	
BAGNERES-DE-BIGORRE	Surveil.	
BANIOS	Surveil.	
BARBACHEN	Surveil.	
BARBAZAN-DEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARBAZAN-DESSUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
BAREGES	Surveil.	
BAREILLES	Surveil.	
BARLEST	Surveil.	
BARRANCOUEU	Surveil.	
BARRY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARTHE	Surveil.	
BARTRES	Surveil.	
BATSERE	Surveil.	
BAZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZORDAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZUS-AURE	Surveil.	
BAZUS-NESTE	Surveil.	
BEAUCENS	Surveil.	
BEAUDEAN	Surveil.	
BEGOLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BENAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BENQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERBERUST-LIAS	Surveil.	
BERNAC-DEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERNAC-DESSUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERNADETS-DEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERNADETS-DESSUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERTREN	Surveil.	
BETBEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BETPOUEY	Surveil.	
BETPOUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BETTES	Surveil.	
BEYREDE-JUMET	Surveil.	
BIZE	Surveil.	
BIZOUS	Surveil.	
BONNEFONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONNEMAZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONREPOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOO-SILHEN	Surveil.	
BORDERES-LOURON	Surveil.	
BORDERES-SUR-L'ECHEZ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BORDES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUILH-DEVANT	Surveil.	
BOUILH-PEREUILH	Surveil.	
BOULIN	Surveil.	
BOURG-DE-BIGORRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURISP	Surveil.	
BOURREAC	Surveil.	
BOURS	Surveil.	
BRAMEVAQUE	Surveil.	
BUGARD	Surveil.	
BULAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BUN	Surveil.	
BURG	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BUZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CABANAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADEAC	Surveil.	
CADEILHAN-TRACHERE	Surveil.	
CAHARET	Surveil.	
CAIXON	Surveil.	
CALAVANTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMALES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMOUS	Surveil.	
CAMPAN	Surveil.	
CAMPARAN	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
CAMPISTROUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMPUZAN	Surveil.	
CANTAOUS	Surveil.	
CAPVERN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELBAJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-MAGNOAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELVIEILH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-LANUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-LOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERETS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTILLON	Surveil.	
CAUBOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUSSADE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUTERETS	Surveil.	
CAZARILH	Surveil.	
CAZAUX-DEBAT	Surveil.	
CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMC	Surveil.	
CHELLE-DEBAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CHELLE-SPOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CHEUST	Surveil.	
CHEZE	Surveil.	
CHIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CIEUTAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CIZOS	Surveil.	
CLARAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CLARENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COLLONGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUSSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CRECHETS	Surveil.	
DEVEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DOURS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ENS	Surveil.	
ESBAREICH	Surveil.	
ESCALA	Surveil.	
ESCAUNETS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCONDEAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCONNETS	Surveil.	
ESCOTS	Surveil.	
ESCOUBES-POUTS	Surveil.	
ESPARROS	Surveil.	
ESPECHE	Surveil.	
ESPIELH	Surveil.	
ESQUIEZE-SERE	Surveil.	
ESTAING	Surveil.	
ESTAMPURES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTARVIELLE	Surveil.	
ESTENSAN	Surveil.	
ESTERRE	Surveil.	
ESTIRAC	Surveil.	
FERRERE	Surveil.	
FERRIERES	Surveil.	
FONTRAILLES	Surveil.	
FRECHEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRECHENDETS	Surveil.	
FRECHET-AURE	Surveil.	
FRECHOU-FRECHET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAILLAGOS	Surveil.	
GALAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GALEZ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARDERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
GAUDENT	Surveil.	
GAUSSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAVARNIE	Surveil.	
GAYAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAZAVE	Surveil.	
GAZOST	Surveil.	
GEDRE	Surveil.	
GEMBRIE	Surveil.	
GENEREST	Surveil.	
GENOS	Surveil.	
GENSAC	Surveil.	
GER	Surveil.	
GERDE	Surveil.	
GERM	Surveil.	
GERMS-SUR-LOUSSOUET	Surveil.	
GEU	Surveil.	
GEZ	Surveil.	
GEZ-EZ-ANGLES	Surveil.	
GONEZ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUAUX	Surveil.	
GOUDON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOURGUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAILHEN	Surveil.	
GREZIAN	Surveil.	
GRUST	Surveil.	
GUCHAN	Surveil.	
GUCHEN	Surveil.	
GUIZERIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HACHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HAGEDET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HAUBAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HAUTAGET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HECHES	Surveil.	
HERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HIBARETTE	Surveil.	
HIIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HITTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HORGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HOUEYDETS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HOURC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
IBOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ILHET	Surveil.	
ILHEU	Surveil.	
IZAOURT	Surveil.	
IZAUX	Surveil.	
JACQUE	Surveil.	
JARRET	Surveil.	
JEZEAU	Surveil.	
JUILLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JULOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JUNCALAS	Surveil.	
LA BARTHE-DE-NESTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASSERE	Surveil.	
LABASTIDE	Surveil.	
LABATUT-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABORDE	Surveil.	
LACASSAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFITOLE	Surveil.	
LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGRANGE	Surveil.	
LAHITTE-TOUPIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

Page 3

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LALANNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LALANNE-TRIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LALOUBERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMARQUE-PONTACQ	Surveil.	
LAMARQUE-RUSTAING	Surveil.	
LAMEAC	Surveil.	
LANCON	Surveil.	
LANESPEDE	Surveil.	
LANNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LANNEMEZAN	Surveil.	
LANSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAPEYRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARAN	Surveil.	
LARREULE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASCAZERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASLADES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASSALES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAU-BALAGNAS	Surveil.	
LAYRISSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES ANGLES	Surveil.	
LESCURRY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESPOUEY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEZIGNAN	Surveil.	
LHEZ	Surveil.	
LIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIBAROS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIES	Surveil.	
LIZOS	Surveil.	
LOMBRES	Surveil.	
LOMNE	Surveil.	
LORTET	Surveil.	
LOUBAJAC	Surveil.	
LOUCRUP	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUDENVIELLE	Surveil.	
LOUDERVIELLE	Surveil.	
LOUEY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUIT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOURDES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOURES-BAROUSSE	Surveil.	
LUBRET-SAINT-LUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUBY-BETMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUGAGNAN	Surveil.	
LUQUET	Surveil.	
LUSTAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUTILHOUS	Surveil.	
LUZ-SAINT-SAUVEUR	Surveil.	
MADIRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSAN	Surveil.	
MARQUERIE	Surveil.	
MARSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSAS	Surveil.	
MARSEILLAN	Surveil.	
MASCARAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUBOURGUET	Surveil.	
MAULEON-BAROUSSE	Surveil.	
MAUVEZIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAZERES-DE-NESTE	Surveil.	
MAZEROLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAZOUAU	Surveil.	

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MERILHEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MINGOT	Surveil.	
MOLERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOMERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONFAUCON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONLEON-MAGNOAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONLONG	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONT	Surveil.	
MONTASTRUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEGUT	Surveil.	
MONTGAILLARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTIGNAC	Surveil.	
MONTOUSSE	Surveil.	
MONTSERIE	Surveil.	
MOULEDOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUMOULOUS	Surveil.	
MUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NESTIER	Surveil.	
NEUILH	Surveil.	
NISTOS	Surveil.	
NOUILHAN	Surveil.	
ODOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OLEAC-DEBAT	Surveil.	
OLEAC-DESSUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OMEX	Surveil.	
ORDIZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORGAN	Surveil.	
ORIEUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORINCLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORLEIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OROIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OSMETS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OSSEN	Surveil.	
OSSUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OSSUN-EZ-ANGLES	Surveil.	
OUEILLOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OURDE	Surveil.	
OURDIS-COTDOUSSAN	Surveil.	
OURDON	Surveil.	
OURSBELILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OUSTE	Surveil.	
OZOUS	Surveil.	
OZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAILHAC	Surveil.	
PAREAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PERE	Surveil.	
PEYRAUBE	Surveil.	
PEYRET-SAINT-ANDRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYRIGUERE	Surveil.	
PEYROUSE	Surveil.	
PEYRUN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PIERREFITTE-NESTALAS	Surveil.	
PINAS	Surveil.	
PINTAC	Surveil.	
POUEYFERRE	Surveil.	
POUMAROUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUY	Surveil.	
POUYASTRUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUZAC	Surveil.	
PRECHAC	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

